

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 8 juillet 2005
(convocation du 27 juin 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
Mme. FAYET Véronique à Mme. BRACQ Mireille
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
Mme. LACUEY Conchita à M. PIERRE Maurice
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. BREILLAT Jacques
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à M. MOULINIER Maxime
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. PONS Henri à M. MERCHERZ Jean
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SIMON Patrick à Mme. RAFFARD Florence
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SOUBIRAN Claude
Mme. WALRYCK Anne à M. DUCHENE Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Gestion des pôles d'échange et des espaces commerciaux - Convention CUB/
Conseil général de la Gironde et exploitants pour une information multimodale
sur les réseaux urbain et interurbain et la vente de titres de transport du réseau
interurbain - Autorisation**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Avec la mise en service du tramway, la Communauté urbaine de Bordeaux développe l'intermodalité notamment par la constitution d'un réseau de pôle d'échanges sur l'agglomération bordelaise pour assurer la coordination des différents modes de transports collectifs sur ces lieux.

Ces pôles d'échanges se définissent comme des aménagements impliquant au moins deux modes de transports collectifs ou deux réseaux différents et qui visent à favoriser les pratiques intermodales de transport par la matérialisation et l'optimisation du lien entre ces différents modes de transports collectifs.

Ainsi, l'interconnexion entre les deux réseaux de transport en commun urbain et interurbain, est renforcée et les pratiques intermodales se développent.

Le Conseil Général et la Communauté urbaine de Bordeaux se sont engagés dans une démarche commune de développement de l'intermodalité.

Les pôles d'échanges La Buttinière, les Quinconces, Peixotto et Saint-Jean sont desservis notamment par le tramway, les bus urbains et les cars interurbains.

Pour guider l'usager dans la réalisation de son déplacement et favoriser une plus grande utilisation des transports publics, le développement d'un système d'information et de communication au profit des usagers des deux réseaux est essentiel.

La convention a pour objet de préciser les obligations réciproques de chacune des parties signataires relatives aux modalités suivantes :

- 1. Le développement des missions d'information théorique dans les espaces "accueil" du réseau TBC et la vente des titres de transport monomodaux et intermodaux du réseau interurbain dans certains d'entre eux,
 - 2. La mise à disposition au Conseil général de la Gironde, et à son exploitant, d'un local d'exploitation pour les cars interurbains au pôle d'échanges de la Buttinière.
 - 3. La mise à disposition d'arrêts pour les cars interurbains aux pôles d'échanges des Quinconces, de la Buttinière et de Peixotto.
 - 4. Le partage des frais d'entretien des pôles d'échanges de la Buttinière et Peixotto.
-
- 1. Le développement des missions d'information théorique dans les espaces "accueil" du réseau TBC et la vente des titres de transport monomodaux et intermodaux du réseau interurbain dans certains d'entre eux :

Le réseau TBC est doté de quatre espaces d'accueil pour les usagers :

- Quinconces (Bordeaux),
- La Buttinière (Lormont),
- Saint-Jean (Bordeaux),
- Gambetta (Bordeaux).

Dans ces espaces d'accueil du réseau TBC, sont proposés des services aux usagers du réseau interurbain, à savoir :

- L'information théorique
- La commercialisation des titres de transport
- La délivrance de cartes d'ayant droits
- La communication
- L'approvisionnement en fiches Horaires et autres documents du réseau (imprimés d'abonnement, plans...)

Pour assurer l'information et la vente de titres de transport interurbains, un renfort du personnel CONNEX Bordeaux sera nécessaire, comme suit :

- A Saint-Jean, une personne supplémentaire 7jours/7 pour la période estivale estimée à 8 semaines par an, soit 56 jours
- A La Buttinière, une personne supplémentaire (5jours/7 sur les 52 semaines par an, soit 260 jours
- Aux Quinconces, en renfort du personnel déjà affecté, une ½ personne 6jours/7 sur 40 semaines soit 120 jours
- Pour tous les espaces 3 agents 6 jours/7 sur 10 semaines soit 180 jours

Le coût annuel du personnel CONNEX Bordeaux supplémentaire déployé dans les espaces d'accueil pour répondre aux besoins liés au réseau Transgironde est estimé à **110 516 € HT** par an, valeur juin 2004. Le Conseil général s'acquittera de ce montant auprès de la Communauté urbaine de Bordeaux au mois d'octobre de chaque année. La formation des agents CONNEX Bordeaux des espaces d'accueil sur le réseau Transgironde pour le maniement du matériel informatique mis à disposition pour la vente des titres de transport, est assurée intégralement par l'association Cartrans.

La Communauté urbaine est propriétaire des biens immobiliers mis à la disposition du délégataire du réseau communautaire des transports en commun, la société CONNEX Bordeaux. La Communauté urbaine, en sa qualité de propriétaire, assure le seul maintien du clos et couvert, à l'exception de l'entretien courant. Conformément au contrat de délégation pour le réseau communautaire du transport en commun, la société CONNEX Bordeaux est responsable des opérations d'entretien et de maintenance qui ont pour effet de maintenir le patrimoine mis à disposition par la Communauté urbaine dans un état normal d'utilisation et en supporte seule la charge. Dans le cadre de cette convention, le Conseil général de la Gironde prend en charge le coût annuel d'exploitation de l'espace d'accueil de Buttinière évalué à **10.000 € HT**, valeur juin 2004 et s'acquittera de ce montant auprès de la Communauté urbaine de Bordeaux au mois d'octobre de chaque année.

- 2. La mise à disposition au Conseil général de la Gironde, et à son exploitant, d'un local d'exploitation pour les cars interurbains au pôle d'échanges de la Buttinière.

Le pôle d'échanges la Buttinière aménagé à Lormont, s'organise autour d'un parc relais d'une capacité de 600 places de stationnement. Il se compose :

- Une station tramway,
- un quai pour les bus urbains,
- un quai pour la dépose des cars interurbains
- un terminus pour les bus urbains
- un quai pour les cars interurbains avec 5 emplacements pour la prise en charge.

Un espace d'accueil dédié au transport en commun, des locaux d'exploitation pour les transports urbains et les cars interurbains, un local commercial sont aménagés dans le bâtiment accueillant le parc relais. Le local d'exploitation du réseau interurbain est situé au rez-de-chaussée du bâtiment du parc relais. et occupe une surface de 27,50 m². Le coût des travaux effectués par la Communauté urbaine de Bordeaux pour réaliser ce local d'exploitation dédié au réseau Transgironde s'élève à 12 853.10 € HT. Ces frais d'aménagements seront reversés par le Conseil général à la Communauté urbaine à la signature de la convention. En outre, dans le cadre du contrat de délégation de service public, Connex Bordeaux percevra un loyer annuel de 2475 € HT auprès de Cartrans. L'entretien, la maintenance, la surveillance et le nettoyage de ce local sera assuré par Cartrans.

- La mise à disposition d'arrêts pour les cars interurbains aux pôles d'échanges des Quinconces, de la Buttinière et de Peixotto .

Au pôle d'échange des Quinconces, la Communauté urbaine met à la disposition du Conseil général de la Gironde, provisoirement et sous réserve de la délivrance des arrêtés municipaux par la Ville de Bordeaux, les sept emplacements prévus pour les cars interurbains pour la prise en charge des voyageurs et autorise les transporteurs interurbains à effectuer la dépose sur le quai partagé avec les bus urbains. Sur ce quai, trois abris voyageurs sont implantés pour les usagers des cars interurbains. Ce mobilier fait partie intégrante du parc d'abris voyageurs communautaires. La Communauté urbaine de

Bordeaux autorise le Conseil Général à utiliser les cadres-horaire pour son réseau de transports interurbains.

Au pôle d'échange de la Buttinière, la Communauté urbaine met à la disposition du Conseil général les cinq emplacements prévus pour les cars interurbains pour la prise en charge des voyageurs et un quai pour la dépose des voyageurs. Sur ces quais, trois abris-voyageurs sont implantés pour les usagers des cars interurbains. Le mobilier installé sur le quai de dépose fait partie intégrante du parc d'abris-voyageurs communautaires. La Communauté urbaine de Bordeaux autorise le Conseil général à utiliser les cadres-horaire prévus sur ces trois abris-voyageurs pour son réseau de transport interurbains.

Au pôle d'échange de Peixotto, La Communauté urbaine autorise les transporteurs interurbains agissant en qualité de délégataire pour le réseau interurbain TransGironde d'effectuer la dépose et la prise en charge des voyageurs sur le quai partagé avec les bus urbains. Sur ce quai l'abri-voyageurs implanté, sera partagé entre les usagers des bus urbains et des cars interurbains. Ce mobilier fait partie intégrante du parc d'abris-voyageurs communautaire. La Communauté urbaine de Bordeaux autorise le Conseil général à utiliser le cadre -horaires prévu pour le réseau de transport interurbain.

- Le partage des frais d'entretien et de maintenance des pôles d'échanges de la Buttinière et Peixotto.

La société CONNEX prend en charge l'entretien et la maintenance du mobilier c'est-à-dire les abris-voyageurs propriétés CUB, les poubelles et le nettoyage sur ces deux pôles. Le coût de l'entretien et de la maintenance des pôles d'échanges de la Buttinière et de Peixotto est réparti entre les utilisateurs c'est-à-dire la société CONNEX Bordeaux et le Conseil général. Le coût à la charge du Conseil général est défini au prorata des m² de quais dédiés au réseau Transgironde et est estimé à 1800 € HT par an (valeur juin 2004).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Président :

- **à signer la convention d'exploitation relative à l'information multimodale sur les réseaux urbain et interurbain et à la vente de titres de transport du réseau interurbain dans les pôles d'échanges de la communauté et les espaces accueils de TBC.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
26 JUILLET 2005

M. PIERRE BRANA